Malletérie. Nous étions en désaccord avec ses voisine et n'avions par conséquent pas de relations avec eux, bien fils n'y avait pas de camarades.

Ma conviction est que mon fils a été attiré dans un guet-apens et qu'il a été lâchement assassiné.

Cet avis est aussi celui de toue lee gens du quartier.

En quittant la demeure du brave cordonnier, où sont entrées depuis hier la tristesse et les larmes, nous nous entretenons avec quelques personnes du quartier. C'est à qui échafaudera des hypothèses, à qui se creusera la cervelle pour donner son opinion sur la disparition du jeune homme. Le souvenir de la noyade du petit Delury et de l'assassinat du garçon de recettes est présent à la mémoire de toue ; pour toue Albert Hennet a été assassiné.

LE SIGNALEMENT DU DISPARU

Albert Hennet est âgé, nous l'avons dit, de 16 ans ; il mesure 1 m. 50. Les cheveux et poincile sont châtains, les yeux bleus, le front est ordinaire, le nez moyen, la bouche assez grande, le visage rond, le teint est pâle. L'apprenti cordonnier est d'apparence chétive, et paraît n'être âgé que de 12 ans.

Au moment de sa disparition, il était vêtu d'une chemise de flanelle rose, d'un tablier bleu, portait des bas noirs, était chaussé de bottines à lacets, il était tête nue et avait les cheveux coupée en brosse. Un petit chien roux, aveugle, l'accompagnait.

DRAME DE LA FOLIE

UN HOMME LARDE SA FEMME DE DIX COUPS DE COUTEAU

Des cris terribles d'épouvante et de douleur partaient mercredi matin, vers neuf heures, d'une chambre située au numéro 84 de la rue de Flandre, occupée par Raymond Timbert, 35 ans, garçon de magasin, et sa femme Octavie, née Landrieu, 39 ans, marchande de légumes.

En compagnie d'un agent, plusieurs voisins pénétrèrent dans la maison. Un horrible spectacle les attendait. Le mari penché sur sa femme, affalée sur le parquet, frappait avec frénésie la malheureuse d'un couteau dégouttant de sang.

Non sans peine les agents maîtrisèrent le forcené et le conduisirent au poste de police de la rue Racine. Un docteur l'examina, diagnostiqua un cas de folie furieuse et ordonna son transfert immédiat à l'hôpital Saint-Sauveur.

La victime, Mme Octavie Timbert fut transportée sans une pharmacie. Elle ne portait pas moins de dix coups de couteau, dont l'un au cou, près de l'artère carotide. L'état de cette femme, très affaiblie par la perte de sang, est néanmoins satisfaisant et n'inspire aucune inquiétude.

L'acte du mari est attribué à une crise ; le malheureux était atteint du délire de la persécution.

Jeu de balle à la pelote

Deuxième journée du Championnat Belge

C'est par un temps magnifique et devant un public nombreux que s'est déroulé cette deuxième journée du championnat.

Les trois parties en présence étaient : Chapelle-à-Oye (Nève), Jemappes (Lefebvre) et Lessines (Debève).

C'est d'abord Chapelle-à-Oye et Jemappes qui débutent. Après une lutte très intéressante, Jemappes l'emporte par 7 jeux contre 6 à Chanelle.

Ensuite lutte entre Lessines et Chapelle-à-Oye. Malheureusement il manquait à Lessines ses deux meilleurs éléments, ce qui met cette partie en état d'infériorité près de en terrible rivale. Elle succombe en ne prenant que 2 jeux en 7.

La décision met en présence à nouveau Chapelle-à-Oye et Jemppes. Il fent avouer que l'on vit rarement à Lille lutte pareille. Le public était émerveillé. Après avoir pris l'avance, Jemappes doit s'incliner devant Chapelle qui gagne avec 7 jeux contre 4 à Jemappes.

C'est au milieu des applaudissements que s'est terminé cette mémorable journée.

Dimanche prochain 29 mai, deuxième journée du Championnat français. A 2 h. 1/2, luttes entre Somain (Heuwels), Hon-Hergies (Stévenard) et Lille (Caron).

ANIOS DÉSINFECTANT ÉCONOMIQUE chez Droguistes, Epiciers, etc.

ROUBAIX

AUX CATHOLIQUES

Les catholiques roubaisiens tiendront à célébrer avec une grande solennité la fête du Sacré-Cœur.

A cette occasion, les Comités paroissiaux invitent tous les catholiques à pavoiser leurs demeures le jour de cette fête, c'est-à-dire le dimanche 5 juin. Pas un de nous ne manquera de répondre à cet appel.

A la Fédération des Syndicats *INDÉPENDANTS*

Nous recevons la note suivante :

Séance d'études, séance d'action, ainsi peut se résumer la magnifique réunion qui a eu lieu dimanche dernier à la Fédération des Syndicats indépendants de Roubaix-Wattrelos et environs.

Nombreux étaient les camarades qui assistaient à cette séance très intéressante, où des décisions très importantes ont été prises et qui seront soumises à l'approbation définitive de l'assemblée générale trimestrielle de Juin prochain.

La principale consiste à étendre l'indemnité de chômage, aux cas de grèves où un conflit viendrait à éclater, lorsque toue les moyens de conciliation et toutes les tentatives d'arbitrage auront échoués.

A cet effet, l'assemblée de Juin, sera appelée à se prononcer sur l'opportunité de porter la cotisation mensuelle de 50 centimes à un franc.

La même indemnité serait allouée aux adhérents en grève, comme celle qui leur est déjà allouée en cas de chômage forcé, par suite d'accidents de machine, incendies, explosions, inondations, etc...

L'assemblée a ensuite pris connaissance d'un rapport très détaillé sur les agissements scandaleux des politiciens de la « Paix », qui prétendent obliger nos camarades de travail à donner leur adhésion à leur syndicat politicien.

Les collectivistes émettent in prétention de supprimer la liberté individuelle en refusant aux ouvriers la liberté de travail. De plus, ordre est donné aux meneurs et délégués rouges qui remplissent le rôle de gardes chiourmes dans les usines, d'employer tous les moyens, pour obliger les ouvriers qui ne veulent pas se laisser exploiter par eux et leurs complices, à quitter l'usine et à mourir de faim. Le camarade rapporteur cite des exemples qui démontrent combien est urgente pour les ouvriers libres et indépendants, le nécessité de se grouper et de s'unir, pour se défendre contre l'odieuse inquisition collectiviste.

L'assemblée proteste contre les inqualifiables procédés des meneurs de la sociale et sur la proposition du Comité fédéral, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

« Les camarades de la Fédération et les ouvriers qui seraient l'objet de mises à l'index et dans l'obligation de quitter l'usine où ils travaillent, parce qu'ils refuseraient de donner leur adhésion à un syndicat rouge quelconque, sont priés de s'adresser aux membres de la Commission Fédérale, en leur donnant les renseignements nécessaires, pour que la Fédération puisse exercer, conformément à la loi, toute action judiciaire contre les délinquants ».

Dans une belle causerie, le Secrétaire-administratif de la Fédération rappelle aux camarades, les magnifiques avantages accordés aux adhérents par l'active organisation à laquelle ils appartiennent. Aux diverses indemnités accordées par la Fédération des Syndicats Indépendants de Roubaix-Wattrelos et environs, telles que les indemnités de chômage involontaire, de naissances, de maladies ; les gratifications pour les adhérents qui accomplissent une période d'instruction militaire ; l'assurance en cas de décès, etc... il manquait l'assurance contre la chômage volontaire, c'est-à-dire contre les grèves qui éclatent lorsque tous les moyens ont été employés pour l'éviter. Il félicite les camarades de prévoir ces cas malheureux et espère qu'ils ne se présenteront que très rarement, c'est-à-dire lorsqu'il n'y aura plus que ce moyen à employer pour obtenir une revendication justifiée.

C'est en nous unissant sur le terrain purement professionnel que nous arriverons à obtenir plus de bien-être. Nous sommes de ceux qui pensent que pour arriver à ce but, il faut poursuivre dans une ère de paix et de concorde, l'alliance loyale entre le Travail et le Capital.

Patrons et ouvriers unis pour l'étude des questions sociales, les uns et les autres défendant les intérêts qui leur sont commune, tous cherchent à améliorer leur situation dans une ère de prospérité nationale : Voilà où doivent tendre les efforts du Capital et du Travail.

Le Capital a une responsabilité très grande, en ce sens que de lui seul dépend le vie ouvrière. De plus il a à faire face à d'autres capitaux, qui eux aussi ont la même responsabilité et qui se font concurrence les une les autres.

Le Travail est la force nécessaire pour faire mouvoir ces capitaux. Il faut donc considérer le Travail comme un collaborateur direct et, par suite, il faut qu'il puisse trouver dans l'effort qu'il donne, un revenu suffisant lui permettant de le maintenir.

« Il faut que l'ouvrier retire de son travail ce qui lui est nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille : Voilà toute la question sociale ».

D'un autre côté, ce n'est pas en cherchant à solutionner cette question sociale par des grèves permanentes que les dirigeants du collectivisme arriveront à ce but. Elles solutionneront leur ambitieuse envie de jouir, c'est possible, mais les ouvriers n'y gagneront rien.

Ce qui épuise une Nation, c'est la guerre ; ce qui la rend forte et prospère, c'est la Paix.

Il en est de même de la question sociale : C'est dans la Paix qu'il faut la résoudre et pas autrement.

Ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des patrons et des ouvriers bien unis.

Ce jour-là, la question sociale sera toute résolue.

Puissent tous nos camarades de Roubaix entendre notre appel. C'est celui de frères de travail qui, par une longue expérience de la vie, ont compris que l'amélioration du leur sort réside uniquement dans une entente loyale et sincère du Capital et du Travail (Applaudissements prolongés).

Après l'admission de vingt-deux nouveaux adhérents à la Fédération, l'assemblée décide de procéder au renouvellement partiel du Comité Fédéral, dans son assemblée générale trimestrielle de Juin prochain.

Les camarades de la Fédération qui désireraient faire partie du Comité, sont priés de le faire savoir au Secrétaire, avant le dimanche qui précédera l'assemblée générale de Juin.

La séance est ensuite levée, au milieu de la plus franche camaraderie.

Le nouveau Square du Pile

UNE VISITE OFFICIELLE DE REMERCIEMENTS A M. PIERRE DESTOMBES

On sait que M. Pierre Destombes, le mécène roubaisien, a offert d'acheter et de donner à la ville la belle propriété de la famille Delaoutre-Flipo située à l'extrémité de la rue Pierre-de-Roubaix et de la transformer en square, à ses frais également.

C'est un cadeau de près de deux cents mille francs que M. Pierre Destombes faisait ainsi à la ville, pour permettre aux habitants d'un populeux quartier ouvrier d'aller, à leurs moments libres, se reposer dans un magnifique parc et y respirer l'air pur.

A la dernière séance du Conseil municipal, M. Eugène Motte, après le vote du Conseil acceptant l'offre avec enthousiasme propose de faire une visite officielle de remerciments à M. Pierre Destombes chez qui se rendrait une délégation composée du maire, des adjoints et des trois premiers conseillers des sections du Moulin et du Pile.

Cette démarche a eu lieu, hier mercredi, à midi. M. Eugène Motte s'est rendu au domicile de M. Pierre Destombes, boulevard de Cambrai, accompagné de MM. Chatteleyn, Sagot et Lehlanc, adjoints ; Cléty, Dusart, Picard, Carpentier, Dujardin et Doise, conseillers municipaux.

Au nom de la population, M. Eugène Motte a remercié M. Pierre Destombes qui s'est montré très touché et a dit toute la satisfaction qu'il éprouvait à rendre ainsi service à ses concitoyens.

La réunion des œuvres eucharistiques de la paroisse Saint-Martin. — M. le chanoine Lamérand a présidé, hier mercredi, deux réunions des œuvres eucharistiques de la paroisse Saint-Martin.

La première réunion, celle des dames, a eu lieu, l'après-midi à 3 heures 1/2, et celle des hommes et jeunes gens le soir à 8 heures 1/2, dans la grande salle de la Maison des Œuvres de la rue du Vieil-Abreuvoir.

Mgr Berteaux, le vénéré doyen de Saint-Martin, les présidait, entouré de son clergé. A chacune d'elles, une foule nombreuse d'associés a assisté.

Des rapports intéressants ont été présentés sur le fonctionnement des confréries. Puis M. le chanoine Lamérand a prononcé une allocution dans laquelle il a donné, aux membres des associations, de sages conseil pour les aider à se perfectionner encore dans la pratique du culte du sacrement du l'Eucharistie, dont il a montré toute l'excellence.

Il a surtout insisté sur l'assiduité aux divers exercices que comporte la règle des confréries ; il a particulièrement recommandé aux hommes de la confrérie du Très-Saint-Sacrement d'accorder, nombreux, le Saint-Sacrement à la procession mensuelle, et de ne jamais manquer à l'Heure-Sainte.

La communion fréquente a aussi fait l'objet de son recommandations. Il a terminé en demandant aux associés de faire autour d'eux une propagande très active pour augmenter le nombre des adorateurs, indiquant combien était nécessaire la dévotion au Très-Saint-Sacrement vers laquelle nous devons porter toue nos efforts, car elle seule arrêtera la marée montante de l'impiété qui menace de submerger le monde.

La distribution des primes des Fondations Alfred Motte-Grimonprez et Théodore Lallemand aura lieu dimanche 29 mai, à 4 heures du soir, dans la salle des fêtes de la rue de l'Hospice.

Le petit Trott, la petite sœur de Trott, Dinezette — romans pour les jeunes gens et jeunes filles, à la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

La rougeole et la coqueluche dans une école. — A partir d'aujourd'hui et pendant 10 jours, l'école maternelle de la rue Sainte-Elisabeth sera fermée en raison d'une épidémie de rougeole et de coqueluche qui s'est déclarée parmi les élèves.

Vaccinations publiques et gratuites place Notre-Dame et rue des Lignes. — La 6e séance de vaccinations publiques et gratuites aura lieu aujourd'hui jeudi 26 mai, de 4 à 5 h. du soir.

LA BONNE CHANSON est en vente, MAISON MARCELLI, 10, rue du Bois.

A l'Hôpital. — On a transporté hier à l'hôpital de la Fraternité, un vieil ouvrier du Peignage Holden, à Croix, qui s'était fait une grave blessure au cours de son travail.

Le blessé, M. Georges Schmidt, 70 ans, demeurant chez son fils, rue Parmentier, à Mons-en-Barœul, était occupé, vers quatre heures du matin, à retirer des chardons qui s'étaient engagés dans le rouleau d'une carde. Sa main gauche fut entraînée entre les rouleaux et le bras aurait suivi le même chemin si le vieillard, surmontant sa douleur, n'avait eu l'énergie d'arrêter lui-même les rouleaux en marche.

M. Schmidt a la main arrachée sur une grande surface. L'index devra être amputé.

Une grève de carreleurs. — Treize carreleurs de la maison Raingot-Durand, boulevard de Strasbourg, 101, se sont mis en grève mercredi matin. Ils réclament des augmentations de cinq à dix centimes à l'heure.

Grève terminée. — Les ouvriers en grève de la fonderie Dispa, rue de l'Ommelet, ont repris le travail mercredi matin. Ils demandaient une augmentation de six centimes à l'heure. Ils obtiennent deux centimes.

Arrestation pour vol. — Les agents de sûreté Mercier et Dhaliuin ont arrêté, hier après-midi, à 5 h., rue Nain, Emile Vellée, 30 ans, colporteur, sans domicile fixe. Cet individu était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Pontoise, pour vol d'une montre et d'effets d'habillement.

« Vollà les Franco-Russes ». — A la suite d'une enquête ouverte par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, procès-verbal pour abus de confiance a été dressé à la charge de Zulma Quatannens, femme Duneufgardin, 31 ans, ménagère, demeurant en garni rue des Longues-Haies, 136.

Cette femme a commis des détournements au préjudice de la boulangerie Franco-Russe, rue Monge, pour laquelle elle vendait, en ville, des petits gâteaux appelés « franco-russes ».

Les conséquences de l'ivresse. — Un domestique, Théophile Debisschop, 26 ans, rue de la Brasserie, mansons Tiberghien, passait, hier vers midi un quart, avec son camion, boulevard Gambetta. Comme il était ivre, deux fois il tomba de son siège, risquant de se blesser. L'agent de police Lhermitte ayant voulu le conduire au poste, fut très mal reçu; Debisschop l'injuria et le frappa. L'agent n'en serait pas venu à bout si deux de ses collègues n'étaient accourus à son aide.

Après être resté en poste jusqu'à ce qu'il fût dégrisé, Debisschop a été remis en liberté. Aujourd'hui, en effet, doit être enterré son enfant de 6 mois.

Dame Justice le réclamait. — Les agents de sûreté Vanhuysse, Carrette, Meese et Herkenrath ont arrêté, mercredi matin, Grande-Rue, un ouvrier ratisseur, Jules Desmet, 27 ans, rue de Condé, cour Vromen, 10.

Cet individu était recherché en vertu d'un mandat d'arrêt de la Cour d'appel de Douai délivré à la date du 10 mai dernier. Il doit purger une peine de 2 mois de prison qu'il a encourue pour vol. Il a été conduit à Lille dans l'après-midi.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le Baptême Thomas Size Supérieur à tous, 5, rue du Priez, LILLE

du 25 mai

Naissances. — Henri Delporte, rue de Flandre, 124. — Berthe Laveys, rue Beaurewaert, 46. — Léonie Cousin, rue de l'Epeule, 135. — Désiré Lorthioir, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 13. — Florence Reubrecht, rue Sainte-Elisabeth, 6. — Oswald Crapolino, rue Daubenton, 61. — Yvonne Vanderdonck, rue Sévigné, maisons Pollet. — François Vandeveide, rue Cugnot, 27. — Cécile Queste, rue de la Rondelle, 13. — Maria Carette, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 9. — Fernand Moutier, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 41. — Louis Vanderzypen, rue Wagram, cour Massells, 6. — Charles Degrève, rue de la Longue-Chemise, cour Carette, 1.

Décès. — Thérèse Sineve, 69 ans, s. p., rue de Flandre, cour Pils, 4. — Nestor Bal, 23 ans, employé de banque, rue de Bouvines, 92. — Pauline Dupont, 50 ans, s. p., rue de la Paix, 18. — Adèle Lantoine, 72 ans, s. p., rue Gallyni, 41. — Louise Hubrecht, 4 mois, avenue Julien-Lagache. — Marcel Weles, 2 ans, rue des Chasseurs, 8.

AU BAS DE SOIE, 11, rue Esquermoise, Lille. — Spécialité de Deuil.

WATTRELOS

La Mutuelle Wattrelosienne qui a son siège chez M. Carlos Deffontaines (Congo), a tenu, dimanche dernier, son assemblée générale trimestrielle, à quatre heures, sous la présidence de M. Constant Cuvelier, président.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion il est procédé à la nomination des nouveaux membres qui avaient sollicité leur admission.

Puis le trésorier, M. Jean Durieux, a rendu compte de la situation financière du dernier trimestre ; l'avoir de la Société à ce jour s'établit comme suit :

Encaisse et fonds libres à la Caisse des Dépôts et Consignations, 6.814 fr. 26 ; à la Caisse des retraites, 7.783 fr. 93. Soit un total de 14.598 fr. 19.

L'exposé de cette situation est applaudi de toue les sociétaires présents.

Le président, M. Cuvelier, fait savoir que les statuts de la réassurance qui étaient à l'étude lors de la dernière réunion sont prêts pour la discussion des articles. Il propose à l'assemblée d'en prendre connaissance de suite, afin de mettre au plus tôt en activité ce service de la mutualité.

Cette proposition est accepée.

Les statuts de la réassurance qui prévoient que moyennant un prélèvement de 0 fr. 10 par mois sur la cotisation actuellement versée, il sera donné 6 francs par semaine pendant la première année, qui suivra les six premiers mois de maladie et 3 francs par semaine pendant la deuxième, sont votés à l'unanimité. Les sociétaires ne ménagent pas leurs éloges à la Commission administrative qui a mis sur pied ces statuts qui, sans augmenter les cotisations, prolongent de deux ans les secours en argent que la Société donnait pendant les six premiers mois de maladie.

Il est ensuite parlé du voyage à La Panne-sur-Mer, organisé par l'Union Mutualiste de Roubaix et de ses cantons, le 3 juillet prochain. Le Président invite les sociétaires à s'inscrire nombreux pour ce voyage qui coûtera en tout 6 fr. 60. Il leur est dit aussi que les femmes et les enfants peuvent faire partie de la fête, moyennant le versement de cette même somme. Les enfants n'ont pas droit à demi place.

Le Secrétaire se tiendra à la disposition des sociétaires pour recevoir les adhésions, tous les samedis, de huit à neuf heures du soir, au siège de la Société, jusqu'au 20 juin.

La réunion prend fin à cinq heures.

CROIX

La procession de la Fête-Dieu. — Les deux paroisses de Croix auront leur procession annuelle de la Fête-Dieu dimanche prochain 29 courant, dans la propriété de Mme veuve Auguste Florin, Grande-Rue, 57.

Les grilles seront ouvertes à 3 h. et fermées rigoureusement une demi heure après. Les cartes d'entrée personnelles seront exigées.

On pourra s'en procurer dimanche matin à l'issue des messes, à la sacristie de l'église St-Martin et au patronage St-Pierre.

La grève des teinturiers. — Une quarantaine d'ouvriers de MM. Cocheteux frères ont repris le travail, mercredi matin, aux anciennes conditions. Les patrons leur ont toutefois promis qu'ils auraient obtenu in même augmentation qui serait accordée aux ouvriers roubaisiens.

Concert d'Elé. — Le premier concert d'été aura lieu aujourd'hui jeudi, à 8 heures 1/2 du soir, sur la Grande-Place.

Programme : Allegro, Allier. — Carmen, fantaisie, arrangée par H. Gadenne. — Frétillon, polka pour deux pistons, par Leroux. (Solistes : MM. E. Heirion et P. Vandewiele). — Caroline, air populaire, par Parès. — Grande valse de concert, par Pichon.

(Le Chef : A. Lardinois)

Main comprimée. — Mercredi matin, un trieur de platines de l'usine Holden et Cie, M. Georges Smidt, 69 ans, rue Parmentier, à Mons-en-Barœul, était occupé à enlever de la laine engagée sous un rouleau échardonneur. Ce dernier ne tournait pas, mais un autre rouleau placé en-dessous continuait son mouvement de rotation.

La main gauche de l'ouvrier fut saisie et fortement comprimée. Les camarades de travail l'aidèrent à se dégager. Le docteur Barroyer relevin des plaies multiples à la main gauche: l'index a été complètement écrasé, l'amputation sera nécessaire; les autres doigts ont été sérieusement endommagés.

Accident de travail. — A la Société Horticole, Guillaume Kostel, 21 ans, rue de Wasquehal, 100, est tombé dans un bassin et s'est blessé à la jambe droite. 10 jours de repos. Docteur Barroyer.

CROIX. — Naissances. — Cécile Van Leynseele, rue de Metz, 43. — André Franchomme, rue des Ogiers, 285. — Léa Bolle, rue de l'Avenir, cour B., 16 bis.

Décès. — Simone Coussement, 22 mois, rue de la Makellerie, 67.

WASQUEHAL

Double fracture. — Un ouvrier de l'usine Hannart frères, M. Hippolyte Dosquet, 45 ans, domicilié rue du Transvaal, quartier du Cimetière, s'est foulé le pied gauche en tombant au moment où il portait une pièce. Le docteur Butin appelé, lui donna ses soins et lui prescrivit un repos de 15 jours ou 3 semaines. Il fut reconduit chez lui par l'automobile de la maison.

Poids et Mesures. — L'avis suivant est affiché à la Mairie :

« Le Contrôleur des Poids et Mesures se trouvera à la Mairie : pour le Centre, les 30 et 31 mai, de 9 heures à 4 heures ; et à l'école du Capreau, pour ce quartier, le 1er juin, de 9 heures à 4 heures et le 2 juin, de 9 heures à 12 heures.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

TOURCOING

Conseil de Révision. — Les opérations du Conseil de Révision pour les jeunes gens du canton de Tourcoing-Sud, auront lieu à l'Hôtel de Ville, demain vendredi 27 mai courant, à 9 heures 1/4 du matin.

Revue des chevaux, mulets, mulets. — Cette revue aura lieu aux dates suivantes : Neuville-en-Ferrain, le 3 juin, à 4 h. 1/2; Bondues le 4 juin, à 1 h. 1/2; Mouvaux le 2 juin, à 9 h. du matin et à 1 h. du soir; Tourcoing (canton Nord), place Thiers, le 7 juin à 4 h. du soir; Tourcoing (canton Nord-Est), place Thiers, le 8 juin, à 6 h. 1/2 du matin, à 1 h. et demie du soir et le 9, à 6 h. 1/2 du matin; Tourcoing (canton Sud), place Thiers, à 10 heures du matin, à 1 h. 1/2 du soir, les 10 et 11 juin, à 6 h. 1/2 du matin et 1 h. 1/2 du soir.

Les accidents. — M. Alphonse Roussel, 60 ans, domestique, rue du Vélodrome, 45, en sortant un cheval de l'écurie, a fait une chute. Le docteur Delegrange a constaté des contusions violentes de l'épaule droite qui nécessiteront un repos de 15 jours.

— M. Henri Trentesaux, 50 ans, cocher, rue de la Tossée, 87, traîné sur le sol par son cheval emballé, s'est fait des contusions de l'épaule droite. Docteur Leduc; repos de 8 jours.

— M. René Deletombe, 26 ans, tourneur, rue Montaigne, 46, plaies contuses de l'annulaire et du médius droits. Docteur Hurlez; 30 jours.

— M. J.-B. Dhalluin 49 ans, teinturier, rue de l'Amiral-Courbet, brûlures du pied droit. Docteur Delegrange; 15 jours.

— M. Jules Boussemaert, 28 ans, sécheur, rue de Neuville, 33, arrachement des chairs de la face dorsale de l'index, du majeur et de l'annulaire gauches. Docteur Delegrange; repos de 20 jours.

Une fugue. — Julien Godaer, 17 ans, enfant assisté, placé chez M. Thoft, pâtissier à Haubourdin, s'enfuit le 9 mai. La nuit dernière, deux gendarmes revenant de Neuville, l'ayant rencontré rue du Maréchal-Brune, l'ont reconduit à l'hospice départemental des enfants assistés, rue Bolleux, 13, à Lille.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 25 mai

Naissances. — Robert Dreumont, rue de Lille, 25.—Blanche Mylle, rue de Jemmapes, 6.

Mariages. — Huyghe Charles, boulanger, et Florin Jeanne, s. p. — Desmet Constant, charron, et Destrebecq Germaine, couturière.

Décès. — Adèle Tiberghien, 79 ans, s. p., rue d'Amiens, 18. — Cécile Mortagne, 68 ans, s. p., rue de Calais, 42. — Marcelle Illeuls, 8 mois, rue Mirabeau, 5. — Alphonse Coussement, 2 ans, rue de Neuville, 17. — Julee Tiberghien, 67 ans, cinbretier, rue du Calvaire, 60.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance DE TOURCOING

Séances des 22 et 23 Mai 1910

Désignation des Caisses		VERSEMENTS Nombre	VERSEMENTS Nouv. livret	VERSEMENTS Somme	REMBOURSEMENTS Livret sold.	REMBOURSEMENTS Nombre	REMBOURSEMENTS Somme
Tourcoing	Dim.	139	24	25.109 »	105	11	13.0[illegible] 65
	Lun.	101	9	23.537 »	54	2	23.715 19
Bleu-Seau		44	»	5.875 »	8	3	2.149 56
Croix-Rouge		27	2	6.567 »	1	»	300 »
Nellois		»	»	»	»	»	» »
Linselles		3	»	145 »	2	»	378 »
Roncq		19	»	6.476 »	1	1	114 01
Bondues		34	3	8.265 »	8	1	6.604 50
R. neuvaque		8	»	1.550 »	»	»	» »
Neuville		10	2	1.120 »	1	1	19 64
Mouveaux		19	1	1.770 »	4	2	3.350 66
Totaux		485	37	80.361 »	184	21	67.915 33

Administrateurs de service

A Tourcoing, le dimanche, MM. Victor Leveugle et Louis Brogniez ; le lundi, MM. Benjamin Destrebecq et Alfred Robe. — Au Blanc-Seau, M. L. Cruque. — A la Croix-Rouge, M. Dubue. — A Linselles, M. E. Lebocq. — A Roncq, M. E. Decotignies. — A Bondues, M. J. Decottignies. — A Bousbecques, M. G. Hollebecque. — A Neuville, M. Th. Muhé. — A Mouvaux, M. L. Baron.

Jours et heures des Séances

A Tourcoing, 20, rue Nationale, le dimanche de neuf heures et demie à midi ; le lundi de dix heures à onze heures et demie.

Au Blanc-Seau, de huit heures à neuf heures et demie, le dimanche seulement.

A la Croix-Rouge, de neuf à dix heures, le dimanche seulement.

Dans les succursales, de dix heures et demie à midi, le dimanche seulement.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes simultanément.

HALLUIN

Un cheval s'emballe et blesse plusieurs personnes. — Une voiture-réclame du cirque Caseuil installé sur la place Verte à l'occasion de la ducasse laissait hier à midi une tournée en ville. A 1 heures 1/2, passant rue de Lille, le cheval s'emballa, renversa Mlle Julie Vezeelde, rue du Forage, Joseph Dubois, 9 ans, et Jeanne Dubois, 5 ans, dont les parents habitent rue du Tissage, 10. Relevés par des passants et transportés dans une maison voisine, les blessés ont reçu les soins du docteur Mahieu. Mlle Vezeelde porte des nombreuses contusions sur le corps et à la joue droite. Joseph Dubois a une légère entorse de la cheville droite. Sa sœur Jeonne porte des ecchymoses aux jambes.

Le propriétaire du cirque a pris toue les frais à sa charge.

Coups de couteau. — Quatre jeunes gens de Roncq, Robert Polderman, 17 ans ; Edmond Houtekète, 22 ans ; Emile Vromen, 26 ans ; Alphonse Gheerard, 18 ans, passaient la soirée de mardi dans un estaminet du Moulin-Dupont. Ils jouèrent plusieurs parties de fléchettes contre des consommateurs. Ceux-ci mécontents de perdre cherchèrent querelle aux Roncquois et une dispute s'ensuivit. Les quatre jeunes gens partirent vers minuit. Arrivés à la Drève Wouters ils furent rejoints par leurs adversaires et une bataille eut lieu.

Robert Polderman fut frappé de trois coups de couteau à l'omoplate droite, à l'épaule droite et dans la région du cœur. Le blessé a reçu en outre une dizaine de coups de couteau dans les vêtements. Il a perdu du sang en abondance et a dû être transporté à son domicile pendant que les agresseurs prenaient la fuite.

M. le docteur Bertraud a prescrit au blessé une incapacité de travail de quinze jours.

De nombreuses personnes ont été entendues par M. Thaverneau, commissaire de police.

HALLUIN. — Du 25 mai. — Naissances. — Trachez Roger, rue Saint-André. — De Joockère Jeanne, rue de Lille.

Mariages. — Vercamer Louis, 25 ans, tisserand, et Declercq Elodie, 23 ans, frangeuse. — Scheyer Cyrille, 21 ans, mécanicien, et Meheur Judith, 23 ans, ménagère. — Asperlogh Charles-Louis, 20 ans, tisserand, et Graye Berthe, 19 ans, ouvrière du filature. — Debof Emile, 19 ans, calandreur, et Picavet Berthe, 21 ans, tisserande. — Lamblin Lucien, 24 ans, tisserand, et Vervacke Blanche, 21 ans, épeuleuse. — Seys Théophile, 24 ans, manœuvre, et Declercq Marie, 21 ans, ouvrière de filature. — Dutoit Ernest, 26 ans, tisserand, et Vervirch Marie, 21 ans, servante. — Bouckenooghe Bruno, 31 ans, tisserand, et Declercq Elisa, 25 ans, tisserande. — Declercq Charles-Louis, 26 ans, domestique, et Deklev Céline, 24 ans, épeuleuse. — Verkindère Arsène, 23 ans, tisserand, et Ruyet Adéline, 23 ans, piquirère. — Venoverbeghe Achille, 23 ans, agent aux Tramways, et Coone Sidonie, 26 ans, servante. — Bouckant Théophile, 25 ans, tisserand, et Dewalle Pauline, 18 ans, piquirère. — Winckels Georges, 19 ans, tisserand, et Boonaert Ida, 20 ans, rempailleuse. — Dujardin Gustave, 21 ans, tisserand, et Delanglez Albertine, 20 ans, bobineuse.

Décès. — Depoortère Léonard, 70 ans, rue Turbigo.

COGNAC J&F. MARTELL
Produit naturel des Vins récoltés et distillés dans la Région de Cognac.

RONCQ

Chronique colombophile. — Résultat du concours sur Chantilly donné le 22 mai. 154 pigeons lâchés à 11 heures 40 par M. Leman. 1re Catteau H., 2 p. 2e Verstraete 2 p. 3e Destailleurs 4 p. 4e Stélandre V. 2 p. 5e Guinse 2 p. 6e Maresceux 3 p. 7e Carbon 2 p. H. Sen C. H Destailleur. 8e Lannoo 3 p. H Florin. 9e Leman 2 p.

10e Destailleur 3 p. 11e H. Carbon 2 p. 12e Deconinck 2 p. 13e Leman 2 p. 14e Gomesre 1 p. r. 15e Renier. 16e Gilles V. 1 p. r. 17e Aernould rel. 18e Florin. 19e Charlet H. Bouquet Dhalluwyn.

Régulateur, Destailleur. — 1re série du 2 pigeons, Carbon ; 2e de 2, Lemen ; 1re de 3, Destailleur.

Vitesse du premier 970 m. 77, dernier 899 m. 05.

RONCQ. — Du 24 mai. — Naissance. — Irène Decraene, au Petit-Roubaix.

Décès. — Néant.

Nous conseillons à nos lecteurs qui font de l'automobile ou tout autre sport, de faire usage du LAIT DU Dr KARL'S contre le Hâle, les Impuretés du Visage et toutes les Irritations de la Peau causées par le Soleil, le Vent, la Poussière, l'Air de la Mer ou de la Campagne.

Le Flacon d'un demi-litre est vendu 5 francs. Maison Dercoubaix, 53, rue de Paris et 9, rue Faidherbe, Lille.

MARCQ-EN-BARŒUL

Les opérations du Conseil de révision pour la formation de la classe 1909 auront lieu pour le canton de Tourcoing-Sud, à la mairie de Marcq-en-Barœul, vendredi prochain, à 9 h. 1/4. Le nombre des conscrits se répartit comme suit : 65 ajournés de la classe 1908; 515 inscrits de la classe 1909. Total : 580.

Accident du travail. — A le malterie de MM. Fiévet et Boona, rue St-Charles, un ouvrier malteur, M. Fernand Burgeon, 49 ans, rue de Marcq, à Marquette, a été blessé à la main droite. Incapacité de travail de 15 jours; docteur Masson.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Du 24 mai. — Naissances. — Louis Vanpraet, au Plouich. — Maurice Dubrulle, au Molinel. — Alice Coorevits, à l'Entrepôt.

Décès. — Léandre Delefortrie, 5 jours, rue Pasteur, 183.

Pour vos cheveux, employez **Pétrole Hahn.**

WAVRIN

Les suites d'une discussion

UNE ENFANT MEURT DE BRULURES

Mme Fremeaux, qui demeure rue Treize, rentrait dimanche soir avec ses deux enfants, quand elle envoya sa petite fille Marie, âgée d'environ 6 ans, acheter des pommes de terre frites à un marchand dont la voiture se trouvait sur le passage.

Le marchand devant faire attendre l'enfant la fit asseoir sur la voiture.

Survint un individu nommé Dancoisne, 18 ans, journalier, qui demanda des « frites ».

Le marchand lui dit qu'il n'en avait plus.

Dancoisne partit, mais revint au bout de quelque minutes réitérer sa demande.

Il avait déclaré, paraît-il, à une cabaretière qu'il renverserait la voiture s'il n'avait pas de « frites »..

Il le fit malheureusement comme il l'avait dit.

Avec une brutalité incroyable, cet individu retourna la voiture sous laquelle furent prise le marchand et la petite Fremeaux.

La graisse qui bouillait dans la marmite se répandit sur l'enfant, qui poussait des cris de douleur.

La petite fille fut relevée aussitôt et laissée aux soins du docteur Deneuville. Mais son état était tellement grave — elle était brûlée aux jambes — qu'elle mourut mardi matin.

Dancoisne a été laissé en liberté proviso